



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 4 juin 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

ABSENTE:

Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-131 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018

2018-06-132 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. Hébert a demandé si la municipalité pourrait faire de quoi auprès d'Hydro-Québec et les pannes d'électricité. M. Violette lui a répondu que la municipalité communiquera avec Hydro-Québec pour leur demander la raison pour les pannes récentes et aussi pour leur rappeler leur devoir d'entretien de leurs fils. M. St-Jean a mentionné que la terre va déverser sur son terrain proche du pont au ruisseau Tompkins. Le maire lui a répondu que l'inspecteur en voirie ira vérifier la situation. M. St-Jean a aussi avisé qu'il y a un poteau qui sort de l'eau dans le lac, juste devant le quai chez lui, et que cela pourrait être dangereux pour les bateaux. La municipalité avisera les autorités compétentes.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 8 mai dernier.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 4 juin.

8.2 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur le chemin Stanstead, du numéro civique 1695 sur une distance de 600 mètres, direction nord.

2018-06-134 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, du numéro civique 1695 sur une distance de 600 mètres, direction nord.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2018.

ADOPTÉE

8.3 Modification de la résolution 2018-05-110 pour la flèche de signalisation

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2018-05-110, le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé l'achat d'une nouvelle flèche de signalisation au prix de 951.00\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ce prix de 951.00\$ n'incluait pas la boîte de contrôle, qui s'agit de la partie brisée de la flèche actuelle, donc il serait plus bénéfique d'acheter la boîte de contrôle seulement au prix de 259.88\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été avisé et a donné leur accord pour l'achat de la boîte de contrôle qui est nécessaire pour le fonctionnement de la flèche de signalisation;

2018-06-135 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil modifie la résolution 2018-05-110 et confirme son autorisation pour l'achat d'une nouvelle boîte de contrôle seulement pour la flèche de signalisation, au prix de 259.88\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.4 Appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie va étudier les documents d'appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver afin d'y donner ses recommandations;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2018-06-136 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale, après consultation avec le comité de voirie, à émettre un appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver sur une période de trois (3) ans, soit 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE

8.5 Achat de gratte niveleuse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a fait l'essai d'une gratte niveleuse pendant plusieurs semaines afin de voir si celle-ci peut aider dans l'entretien des chemins municipaux, et que l'inspecteur en voirie et la majorité du conseil se disent satisfaits du travail pouvant être effectué par cette gratte niveleuse, et trouve qu'avoir une telle pièce d'équipement serait très bénéfique pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie les Équipements Wil-Be inc. offre à la municipalité la gratte niveleuse usagée qui est actuellement en essai à la municipalité au prix de 12,000\$, taxes en sus, incluant un lot complet de bits au carbure de remplacement, la plate d'usure neuve pour le talon et le cylindre de trois points;

2018-06-137 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à la majorité du conseil
Le conseiller M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil autorise l'achat de la gratte niveleuse usagée, telle que décrite ci-haut, de la compagnie les Équipements Wil-Be inc. au prix de 12,000.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour l'achat de cette gratte niveleuse, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 41,255.83\$ et les salaires s'élèvent à 18,269.69\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 59,525.52\$.

2018-06-138 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 134,093.21\$;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2018-06-139 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 4 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Ajout de SCENE sur l'assurance de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) organisera des visites guidées dans des milieux humides de la municipalité d'Ogden et fera l'aménagement d'infrastructures légères sur les sites à visiter;

CONSIDÉRANT QUE SCENE doit être assuré pour la responsabilité civile ainsi que pour les erreurs et omissions, et que l'assureur de la municipalité a avisé que le montant total des primes additionnelles pour ajouter SCENE au contrat de membre de la municipalité d'Ogden est de 175\$;

2018-06-140 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'ajout de SCENE sur le contrat d'assurance de la municipalité d'Ogden, et autorise le paiement des primes additionnelles pour cet ajout.

ADOPTÉE

10.2 Dépôt du Rapport du Maire

CONSIDÉRANT QUE le maire Richard Violette dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 172.2.2 prévoit que le texte du rapport du maire doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

2018-06-141 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2018 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais du Quatre-Feuilles.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2018.03 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018, et qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 4 juin 2018;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'effectuer la concordance du règlement de zonage aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-06-142 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.03 intitulé « Règlement n° 2018.03 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement n° 2018.04 d'amendement au règlement de lotissement n° 2000-4

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018, et qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'effectuer la concordance du règlement de lotissement aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-06-143 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.04 intitulé « Règlement n° 2018.04 d'amendement au règlement de lotissement n° 2000-4 » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Règlement n° 2018.05 d'amendement au règlement de construction n° 2000-5

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018, et qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'effectuer la concordance du règlement de construction aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-06-144 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.05 intitulé « Règlement n° 2018.05 d'amendement au règlement de construction n° 2000-5 » est adopté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.4 Adoption – Règlement n° 2018.06 d'amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Andrée Courval à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018, et qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'effectuer la concordance du règlement de conditions d'émission de permis de construction aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-06-145 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.06 intitulé « Règlement n° 2018.06 d'amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6 » est adopté.

ADOPTÉE

13.5 Adoption – Règlement n° 2018.07 d'amendement au règlement du plan d'urbanisme n° 2000-2

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Andrée Courval à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'effectuer la concordance du règlement du plan d'urbanisme aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-06-146 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.07 intitulé « Règlement n° 2018.07 d'amendement au règlement du plan d'urbanisme n° 2000-2 » est adopté.

ADOPTÉE

13.6 Adoption – Règlement n° 2018.08 d'amendement au règlement de permis et certificats n° 2000-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Andrée Courval à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'effectuer la concordance du règlement du plan d'urbanisme aux règlements 14-15, 11-16 et 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2018-06-147 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.08 intitulé « Règlement n° 2018.08 d'amendement au règlement de permis et certificats n° 2000-8 » est adopté.

ADOPTÉE

13.7 Adoption – Règlement n° 2018.09 d'amendement au règlement n° 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean R. Roy à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet d'abolir le frais de stationnement chargé aux résidents d'Ogden seulement;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-06-148 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2018.09 intitulé « Règlement n° 2018.09 d'amendement au règlement n° 2013.02 sur la tarification des services au Quai de Cedarville » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Violette a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est le 17 mai 2018. Il a aussi mentionné que le nombre de permis émis durant les premiers 5 mois de l'année 2018 à Ogden a triplé comparativement à 2017.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires à la MRC qui a eu lieu le 18 mai 2018. Il a mentionné que le programme culture de la MRC sera rouvert en juillet 2018 car il restait des fonds. M. Violette a aussi annoncé que, grâce à la municipalité, le Comité du Patrimoine et SCENE ont reçu des subventions de la MRC Memphrémagog pour le Fonds de Développement du Territoire.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot a demandé si la municipalité exige des équipements spécifiques pour le déneigement des chemins. M. Roy a répondu que non mais les équipements doivent respecter les normes du MTQ. M. Mailhot a manifesté son accord que la municipalité fasse des appréciations de rendement pour le service rendu par les compagnies de déneigement. M. Hébert a mentionné qu'il aimerait pouvoir replacer sa clôture sans danger que celle-ci soit endommagée par le déneigement. M. Mailhot a parlé des panneaux verts dans la municipalité qui commencent à être difficiles à voir. L'inspecteur en voirie sera avisé et la municipalité les remplacera. M. Hébert a remercié la municipalité d'avoir accepté d'ajouter SCENE aux assurances de la municipalité et il a annoncé que SCENE a maintenant officiellement reçu le statut d'OBNL. Mme Poirier et Mme



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Lemire ont mentionné qu'une vente de garage sera organisée et ont demandé si l'hôtel de ville pourrait être utilisé si nécessaire. La directrice générale a confirmé qu'une vérification sera faite auprès des conseillers légaux afin de valider qu'il n'y a aucun problème avec cela. M. Hébert a mentionné que plusieurs familles sont venues chercher des arbres gratuits le 19 mai et qu'il en reste encore chez lui si d'autres personnes seraient intéressées à en recevoir. M. Hébert a enfin mentionné que deux (2) personnes ont participé au programme de haies brise-vent.

2018-06-149 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 41 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.